

ASSEMBLÉE NATIONALE4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1128

présenté par

Mme Six, M. Brindeau et Mme Thill

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la possibilité de création de chimères homme / animal.